

Le Phare de Fromentine

Situation : La Barre-de-Monts -85012

Coordonnées :



-2.14241, 46.88893


lat/long WGS84

Système	Datum	notation	coordonnées X	coordonnées Y
Lambert 93	RGF93	D.d	308719	6655940
Lambert II+	NTF	D.d	258868	2219616
Lambert III	NTF	D.d	258442	3519350
UTM zone 31	WGS84	D.d	108270	5205671
Peuso-mercator	WGS84	D.d	-238491	5923963
Latitude Longitude	WGS84	DMS	-2°8'32.676"	46°53'20.148"

Type : Architecture civile

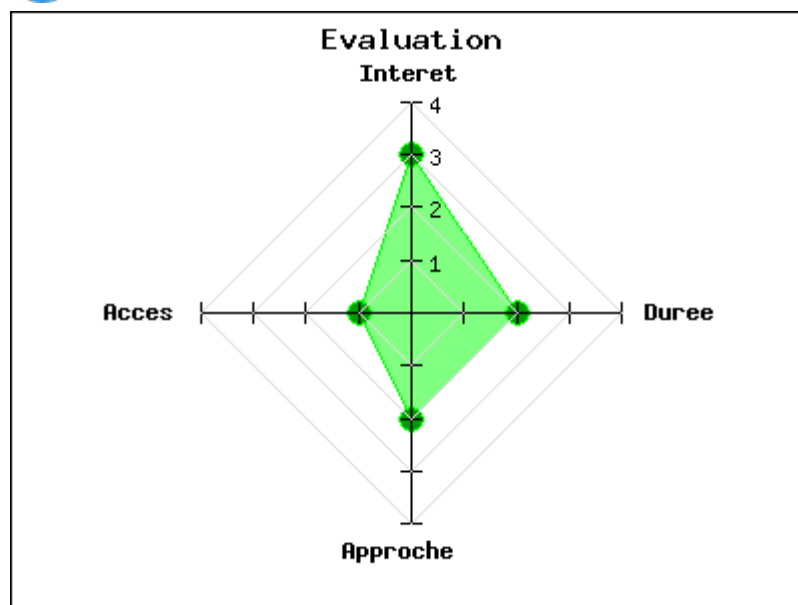
Mot clés : [Phare](#)

Intérêt : 

Difficulté d'accès : 

Marche d'approche : 

Durée de la visite : 



La ville de **Fromentine** est située à un endroit stratégique et dangereux. Un détroit de **800 mètres**, traversé par des courants violents, sépare cette **station balnéaire** de **l'île de Noirmoutier**. Elle est aussi bien connue pour être un des points d'embarquement vers **l'île d'Yeu**.

A la fin du **XIXème début XXème**, l'industrialisation montante permet à ce bourg de se développer et d'en faire un lieu d'échange. L'installation d'un phare devient alors une évidence. Effectivement les anciens feux d'alignement, permettant l'éclairage du "**goulet**" de **Fromentine**, sont devenus obsolètes.

Le phare fut alors mis en service en **1915**. Il mesure **21 mètres de haut** et la portée de ses feux atteint environ **31 kilomètres**. Il est muni d'une belle tourelle métallique surmontée d'une

girouette. Vers **1920**, on ajoute au site un paratonnerre avec puits et canalisation ainsi qu'un refuge pour le gardien. Le grand changement se produira en **1939** avec l'arrivée de la fée électricité. Maintenant je vous invite à découvrir, avec moi, une petite parenthèse amusante sur la dénomination des phares. Les gardiens les dissocient en **3 catégories** : "**le paradis**" pour ceux érigés sur la terre, "**le purgatoire**" pour ceux installés sur les îles et "**l'enfer**" pour ceux isolés en mer.

Dernière chose, mais pas des moindres, le Phare de Fromentine est classé aux **monuments historiques depuis 2012**.

Bonne visite !

Voir en ligne : <https://www.tourisme.fr/1503/office...>

publié le lundi 29 juillet 2019

Photos

